

Le LABATUTRAIL Règlement complet

Article 1 - Organisation :

Le LABATUTRAIL – Organisation COMITE DES FETES DE LABATUT

Directeur de course : Serge DEJEAN : 116.Rue des Pyrénées 09700 Labatut. Adresse : Mairie de LABATUT 1. Place de la mairie 09700 LABATUT (siège des associations)

Organise le 7et 8 mars 2026 ,les épreuves suivantes : 7/14/21(équipe de 3),25 km trail,10 km trail.

Article2 - Définition de l'épreuve :

Le LABATUTRAIL est une course nature qui emprunte les sentiers balisés en GR sur les communes de Labatut, Cante, Lissac, St Quirc . Le parcours est intégralement balisé, l'utilisation de carte n'est pas nécessaire.

L'épreuve se déroule en une seule étape et impose aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes (semi-autonome).

Les concurrents doivent :

Respecter l'environnement traversé

Signaler leur abandon ou tout arrêt prolongé à l'organisation

Porter le dossard devant et bien visible durant toute l'épreuve

Suivre strictement le parcours

Se soumettre aux contrôles anti-dopage

Aider un autre coureur en difficulté

Horaires de départ :

samedi 7 mars 2026 : 14h épreuve 7/14/21 par équipe de 3

dimanche 8 mars 2026 : 8h30 départ LABATUTRAIL 25KM et 10 km départ à 10h00

Horaires éliminatoires :

Le temps maximal par épreuve, pour être classé, est fixé à 3h30 pour le 25 km et 2h30 pour le 10 KM, toutes pauses comprises. Les concurrents ne seront plus classés au-delà de ces délais. La marche ne possède pas de classement.

Barrières horaires à respecter :

Il n'y aura pas de barrières horaires pour le 25 km, et le 10 km, mais au-delà du délai de 3h30

Les responsables de l'organisation inviteront les coureurs à stopper leur progression et à rejoindre les véhicules chargés de leur rapatriement vers l'arrivée.

Le respect de ces consignes est obligatoire, les horaires d'élimination définis avec les services sécurité et itinéraire visant à sécuriser au maximum le parcours, de manière à assurer dans les meilleures conditions possibles la sécurité des concurrents.

Article 3- Conditions d'admission des concurrents :

Pour les personnes majeures, la participation à la manifestation est soumise à la présentation obligatoire :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération.

Article 4 – Inscriptions :

Les inscriptions sont limitées à 500 inscrits (toutes courses confondues) et s'effectuent selon les indications présentes sur la page Facebook de la course et le lien du chronométreur chrono-start , Midirun. L'inscription se fera en ligne et sera obligatoirement suivie du paiement en ligne ainsi que du téléchargement d'un certificat médical ou d'une licence conforme aux conditions d'admission des concurrents (voir Article 3- Conditions d'admission des concurrents). La possibilité d'imprimer une demande d'inscription par courrier accompagné du règlement et du certificat médical sera possible en passant par le site www.chrono-start.com

Les inscriptions seront closes à partir du moment où le quota de chaque course sera atteint. L'organisation se réserve le droit de faire des inscriptions le matin même de la manifestation entre 7H30 et 8H45 dans le cas où ces quotas ne seraient pas atteints à la date du trail. Le changement de course ou l'échange de dossard sera impossible après le 3 mars 2026.

Le changement de course ne sera possible que dans la mesure où un dossard serait disponible pour la distance souhaitée. Il n'y aura pas de remboursement pour le passage sur une distance inférieure.

Les demandes de remboursement pour l'annulation de l'inscription seront examinées au cas par cas. Il n'y aura plus de remboursement pour annulation après le 20 février 2026.

Les droits d'inscription sont fixés à

25€ pour les 25 km.

10€ pour le 10 km.

30€ (par équipe) sur le 7/14/21 km

Article 6 – Assistance et Ravitaillement :

Des postes de ravitaillement seront disposés à différents points du parcours, ravitaillement liquide et solide base de vie Labatut et 7 ème Km (eau, coca) pour le 25 km trail, et 14km solide/liquide et à l'arrivée (5 ème km pour le 10 km) Le point de ravitaillement du 7/14/21 km sera sur l'aire des départs et arrivées place de Labatut. et signalés sur les cartes détaillées des courses.

Article 7 - Matériel obligatoire (il peut y avoir des contrôles, mais avant tout ce matériel est obligatoire pour votre sécurité)

Téléphone portable chargé.

Reserve d'eau 0.5 l

Bande et couverture de survie.

Equipements recommandés en cas de mauvais temps :

Pantalon de pluie

Bâtons

Seconde couche

Ces équipements seront définis à la suite de la réunion préparatoire d'avant course, (en cas de temps).

Pour toutes les courses, nous recommandons en cas de mauvais temps

:

Coupe-vent, couverture de survie, "buff" ou bonnet, gants, etc.

Article 8 - Catégories - Classements :

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé dans les différentes épreuves : Sauf sur l'épreuve du 7/14/21.

CATÉGORIE ÂGE FFA 2025-2026

Valable du 1er Septembre 2025 au 31 Août 2026

CATÉGORIES	ÂGES	ANNÉES	DIST. MAX
Baby Athlè (U7)	- 7 ans	2020 et après	-
École d'Athlétisme (U10)	7 à 9 ans	2017 - 2019	-
Poussin (U12)	10 et 11 ans	2015 - 2016	1500 m
Benjamin (U14)	12 et 13 ans	2013 - 2014	3000 m
Minime (U16)	14 et 15 ans	2011 - 2012	5000 m
Cadet (U18)	16 et 17 ans	2009 - 2010	15 km
Junior (U20)	18 et 19 ans	2007 - 2008	25 km
Espoir (U23)	20 à 22 ans	2004 - 2006	Illimitée
Senior	23 à 34 ans	1992 à 2003	Illimitée
Master	+ 35 ans	1991 et avant	Illimitée
Détail de la catégorie Master			
Master 0	35 à 39 ans	1987 - 1991	Illimitée
Master 1	40 à 44 ans	1982 - 1986	Illimitée
Master 2	45 à 49 ans	1977 - 1981	Illimitée
Master 3	50 à 54 ans	1972 - 1976	Illimitée
Master 4	55 à 59 ans	1967 - 1971	Illimitée
Master 5	60 à 64 ans	1962 - 1966	Illimitée
Master 6	65 à 69 ans	1957 - 1961	Illimitée
Master 7	70 à 74 ans	1952 - 1956	Illimitée
Master 8	75 à 79 ans	1947 - 1951	Illimitée
Master 9	80 à 84 ans	1942 - 1946	Illimitée
Master 10	85 à 89 ans	1941 et avant	Illimitée

Article 9 - Postes de contrôle :

Le contrôle à l'arrivée permettra au chronométrateur d'établir le classement de l'épreuve.

Tout concurrent retardé pour secours ou assistance à un tiers devra demander le crédit du retard au poste de contrôle suivant pour en bénéficier

Article 10 - Abandon :

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir l'organisation à l'aide du numéro de téléphone inscrit sur son dossard pour la prise en charge du rapatriement (navette).

Article 11 - Sécurité et Assistance

Elle sera assurée par un réseau de signaleurs, d'ouvriers et d'une équipe serre-file.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve composée d'une unité de secours en liaison avec un médecin présent sur place. Mais elle ne saurait remplacer la vigilance et la responsabilité personnelle des participants et des membres de l'organisation.

Le médecin officiel est habilité à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de la manifestation.

Dans des conditions optimales de fonctionnement, un réseau radio relie le PC course, l'équipe médicale, le directeur de course et les responsables de poste. La marche sera encadrée par trois membres de l'organisation qui guideront les marcheurs sur le parcours.

Article 12 – Assurance / responsabilité :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de prendre une assurance individuelle accident en complément s'ils le souhaitent.

La responsabilité de l'Association sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de la Course.

Article 12 - Réclamations / Jury :

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

Article 13 – Parcours :

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de raccourcir le parcours, et l'emplacement des postes d'assistance, ses changements seront communiqués suffisamment tôt aux participants. Les parcours de repli seront indiqués par les signaleurs s'il y a lieu d'être.

Article 14 - Conditions Générales :

Tous les concurrents du LABATUTRAIL s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription.

Les concurrents s'engagent à accepter sans conditions leurs prises de vues ou de son, ainsi que l'exploitation de celles-ci à titre informatif, publicitaire ou promotionnel.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

Article 15 :

Récompenses :

25 KM :

3 premiers classement scratch (femmes, hommes) Les

premiers de chaque catégories (femmes, hommes)

3 premiers classement scratch: (homme, femme, mixte) 10

KM :

3 premiers classement scratch (femmes, hommes) Les

premiers de chaque catégories (femmes, hommes)

LE 7/14/21 km

3 premiers équipe homme

3 premiers équipe femme

3 premiers équipe mixte .

La première entreprise du challenge entreprise.

Règlement de l'épreuve du 7/14/21 km

Cette épreuve sera couru sur un circuit de 7 km par équipe de 3.

Le premier coureur effectuera la totalité du parcours (7 km) et viendra récupérer le second partenaire de l'équipe sur la ligne d'arrivée et repartira avec lui afin d'effectuer la seconde boucle, puis ils viendront récupérer le troisième équipier (toujours sur la ligne de départ) et effectueront ensemble la troisième boucle.

Donc le premier à s'élancer réalisera la totalité de 3 boucles soit 21 km, le second quand à lui réalisera 2 boucles soit 14 km et le dernier réalisera une boucle de 7 km (accessible aux cadets)

Les 3 coureurs de l'équipe devront arriver ensemble afin d'être classés.

Les récompenses seront les suivantes :

Les 3 premières équipe homme, femmes et mixte par ordre d'arrivée.

Et la première entreprise du challenge entreprise.